



## Peste – l'essentiel en bref

### Agent pathogène

La peste est provoquée par une bactérie appelée *Yersinia pestis* qui, dans de rares cas, se transmet de l'animal à l'homme (zoonose).

La présence de l'*agent pathogène* a été confirmée chez diverses espèces d'animaux sauvages et leurs puces ou poux, ainsi que, plus rarement, chez les animaux domestiques. Parfois, des épidémies touchent les populations de rats.

### Épidémiologie

Les infections humaines surviennent principalement en été et en automne. Les puces parasitant les animaux sauvages infectés en sont le principal vecteur de transmission.

La majorité des cas de peste humaine émanent d'Afrique australe et orientale, d'Asie centrale, du sous-continent indien, d'Asie du Sud-Est et du Moyen-Orient. Les États-Unis et certaines régions d'Amérique du Sud ne sont concernés que de façon sporadique.

La peste est une maladie rare. En Suisse, aucun cas de peste humaine n'a été signalé au cours des 30 dernières années. Dans les derniers cas recensés, l'infection était survenue à l'étranger.

### Transmission

Il existe trois formes principales de peste, qui diffèrent avant tout par leur mode de transmission :

- Peste bubonique : piqûres de puces ou de poux ; morsures d'animaux sauvages ou domestiques infectés, contact avec des animaux malades ou leurs excréments ; contact avec de la viande infectée ; utilisation de seringues contaminées.
- Peste pulmonaire : inhalation de gouttelettes émises par des patients atteints ou de particules infectieuses pulvérisées dans le cadre d'un attentat bioterroriste.
- Peste septicémique : propagation de l'agent pathogène dans tout l'organisme suite à une infection contractée par les voies susmentionnées (infection systémique).

La peste bubonique ne se transmet généralement pas de personne à personne. Par contre, la peste pulmonaire, extrêmement rare, est hautement contagieuse : dans le cadre de l'expérimentation animale, 100 à 500 germes infectieux suffisent à provoquer une contamination. L'Europe n'a toutefois plus connu de cas de peste pulmonaire depuis le Moyen Âge.

### Période d'incubation

- Peste bubonique : 1 à 7 jours
- Peste pulmonaire : 1 à 4 jours
- Peste septicémique : 1 à 4 jours

### Diagnostic

Le diagnostic s'établit en tenant compte de l'exposition, du dossier médical et du résultat de l'examen. La confirmation définitive requiert des analyses de laboratoire ciblées.

### Tableau clinique

La peste présente une grande variété de symptômes, qui diffèrent en fonction du mode de transmission et des organes atteints. Ses premières manifestations sont la fièvre, des maux de tête et un état de fatigue, parfois aussi des nausées, des vomissements et des maux de ventre.

L'inflammation des ganglions lymphatiques est caractéristique de la peste. Des vertiges peuvent apparaître par la suite et, dans le cas de la peste pulmonaire des crachements de sang et des difficultés respiratoires. Dans le cas de la peste bubonique, les bubons noirs caractéristiques n'apparaissent qu'à un stade avancé de la maladie.

Une affection sévère débouche sur des arythmies cardiaques, des troubles de la conscience et

un empoisonnement du sang, parfois avec une issue mortelle.

### **Traitement**

La peste se prête à un traitement antibiotique. En cas de soupçon de peste bubonique, il est recommandé d'entamer le traitement antibiotique prescrit par le médecin sans attendre la confirmation du laboratoire.

En cas de soupçon fondé de peste pulmonaire, il faut *immédiatement* entreprendre le traitement antibiotique, afin d'éviter une évolution fatale. L'isolement des malades est indiqué.

La peste peut conduire à la mort si elle n'est pas soignée : entre 60 et 100 % des personnes atteintes en meurent dans le monde. Si elle est traitée à temps, ce taux oscille entre 5 et 33 %.

### **Prévention**

La vaccination contre la peste n'est pas autorisée en Suisse. Des vaccins s'obtiennent parfois dans les régions endémiques, mais leur efficacité est controversée. Pour cette raison, la vaccination n'est pas recommandée, que le séjour soit de courte ou de longue durée.

Les mesures de prévention à prendre en cas de séjour dans les régions concernées sont les suivantes :

- Lors des activités à l'extérieur, il est indiqué de se protéger des piqûres de puces en vaporisant un produit contre les insectes et en portant des vêtements recouvrant l'ensemble du corps. Des colliers anti-puces serviront à protéger les chats et les chiens.
- Il importe d'éliminer avec des moyens adéquats les animaux sauvages présents dans les maisons et les greniers à provisions (rats, écureuils arboricoles ou terrestres, lièvres). Il est interdit de nourrir ces espèces animales (dans les parcs nationaux, p. ex.).

Les personnes qui ont été exposées à un risque d'infection pourront se faire prescrire des antibiotiques par un médecin pour prévenir la maladie. L'isolement n'est pas nécessaire.

### **Inactivation de l'agent pathogène**

*Y. pestis* peut survivre jusqu'à 40 jours dans le sol. La bactérie est inactivée si elle est exposée à une température supérieure à 55°C pendant 15 minutes, si elle est passée à l'autoclave ou en cas d'exposition à la lumière du soleil ou aux rayons ultraviolets.

Les vêtements ou la peau souillés par l'agent pathogène seront lavés au savon et à l'eau. Les objets et les surfaces peuvent être nettoyés à l'eau de Javel diluée à 0,1 %.

### **Utilisation à des fins bioterroristes**

En raison de la présence répandue de l'agent pathogène, de sa faible dose infectieuse, et du tableau clinique sévère en cas d'affection pulmonaire, *Yersinia pestis* pourrait constituer une arme biologique.

### **Informations complémentaires**

Robert Koch Institut (RFA) :

[https://www.rki.de/DE/Content/InfAZ/P/Pest/Pest\\_node.html](https://www.rki.de/DE/Content/InfAZ/P/Pest/Pest_node.html)

Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (UE) :

<https://ecdc.europa.eu/en/plague>

Centers for Disease Control and Prevention (États-Unis) :

<https://www.cdc.gov/plague/>

État : septembre 2019